



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
22/11/2021

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Subvention exceptionnelle
au Secours Populaire

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux novembre dans la salle des Fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 24
Absents : 5

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Pour : 25
Abstentions : ...
Contre : 3

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Heyndrickx), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Absent : M. Peverelli

Secrétaire : Mme Mazellier

Suite au séisme du 11 novembre 2019, le Secours Populaire a été contraint de quitter ses locaux trop endommagés.

Par ailleurs, afin d'être en mesure d'assurer la logistique de la solidarité en direction des sinistrés du séisme, puis de répondre aux conséquences de la crise sanitaire, les locaux du Secours Populaire ont été transférés dans un bâtiment plus grand et plus adapté, situés rue du 11 novembre.

Afin de couvrir une partie du surcout lié au loyer, le Secours Populaire a sollicité un financement auprès de la commune à hauteur de 6 000 € pour les années 2020 et 2021.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 6 000 € au Secours Populaire destinée à couvrir une partie du surcout lié au relogement dans de nouveaux locaux, étant précisé que cette aide ne sera pas reconductible.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

